

Voici une suite de pistes, de réflexions et de spéculations sur la mise en réseau des écoles d'art. Comme enseignant, j'essaie de percevoir dans ce dispositif, de nouveaux champs de possible et d'inventions pédagogiques qu'ils vaudraient assez vite confronter à leur faisabilité tant du point de vue administratif qu'économique. Ainsi certaines questions y trouveraient réponses, certains doutes pourraient être momentanément dissipés.

Comment effectuer une typologie précise des réseaux mis en place dans les écoles d'art. Et par conséquent, définir leurs différentes natures et leurs multiples modes de fonctionnement.

Identifier et définir les nécessités et les conditions de la mise en réseau des écoles d'art. Sont-elles conjoncturelles, structurelles, pédagogiques et artistiques ou normatives ?

RESEAUX

Les écoles d'art sont certes enracinées dans un territoire précis. Mais ce fait n'empêche nullement qu'elles puissent se fédérer, tout en gardant leur identité. Leurs mises en réseau envisagées sous des formes différentes et choisies les inscriraient dans une pratique collective de l'enseignement. Le réseau devrait garantir aux écoles d'art qui le composent une autonomie pédagogique et assurer le développement de programmes et de projets décidés et gérés de façon collégiale.

-Elles pourraient ainsi fournir des structures de travail et de communication favorisant les mouvements, les flux d'échanges et d'osmose entre diverses institutions, enseignants et étudiants. Le réseau n'est-il pas à considérer sous la forme d'une économie qui permet de tisser entre les entités qui la composent de nouveaux rapports et de dessiner des réponses pertinentes aux nouveaux enjeux de la création artistique ?

-Elles seraient susceptibles de proposer aussi, l'ouverture et l'invention de nouveaux dispositifs d'enseignement et par l'enrichissement croisé, la production de nouvelles formulations pédagogiques. Le réseau n'aiderait-il pas à construire et à expérimenter d'autres outils et d'autres processus de travail s'inscrivant dans une géographie solidaire ?

-On pourrait imaginer que les enseignants puissent circuler plus facilement dans le réseau des écoles d'art et des établissements associés et mettre en acte ponctuellement ou dans la durée de nouvelles propositions d'enseignement. Des ateliers diagonales conçus comme lieux d'expérimentation et de recherche seraient en situation voir le jour.

-Le réseau aurait la capacité d'ouvrir physiquement et intellectuellement de nouveaux chantiers et d'offrir un véritable domaine d'extension géographique tant aux établissements qu'à leurs pédagogies. Le réseau joue avec l'« ici » et l'« ailleurs ». Le fait de se déplacer hors les murs crée de la distanciation, geste incontournable de la critique.

-Grâce à une mise en réseau, l'école d'art ne se présenterait plus comme un lieu ou comme une source unique inscrit dans un contexte déterminé. Mais elle proposerait d'autres moments et d'autres territoires dans lesquels en faisant circuler des acteurs associés, elle pourrait totalement ou en partie, se repenser et se reconstruire tout en se mesurant à un autre contexte comme à une autre culture. Il s'agit bien ici, pour chacun des acteurs de l'élargissement de

l'horizon de sa propre pratique et cela peut faire partie de ce que l'on appelle la formation, c'est-à-dire à la fois configuration de l'enseignement et éducation.

-A travers des localisations multiples, l'école d'art pourrait opérer des déplacements, des transferts de formes artistiques et pédagogiques.

Cette démultiplication rendue possible est un moyen de chercher au dehors ce qui manque à nos établissements et d'y provoquer en retour résonances et incorporations. A l'évidence, il y a des choix stratégiques à effectuer pour que l'enseignement de l'art puisse englober et irriguer en retour tout ce qui ne soit pas art, à commencer par la science. Il s'agirait donc d'identifier à l'intérieur d'autres établissements d'enseignement supérieur (universités, grandes écoles) des axes favorables aux enseignements artistiques permettant un enrichissement mutuel. Comment et à travers quels dispositifs contractuels, les régions qui possèdent les compétences de l'enseignement supérieur pourraient elles promouvoir ces nouvelles perspectives d'associations entre structures et offrir un périmètre d'action et de durée?

-Le réseau donnerait la possibilité de construire une exploration réciproque des expériences et des cultures pédagogiques. Il permettrait l'expérience de l'altérité. Le réseau est hospitalier.

De quelles façons, les politiques « étrangères » des écoles pourront elles s'articuler et trouver un cadre autonome avec les politiques culturelle des tutelles destinées à l'étranger ?

Une telle pratique pourrait supposer une conscience instrumentale basée sur une conscience critique servie par des moyens techniques et financiers en adéquation avec l'ambition d'un tel projet. A condition que le réseau n'aboutisse pas reproduire à une plus grande échelle la plupart des fonctionnements actuels. Le réseau se constituera t il pour être figé ? Ou se développe t il en permanence dans une auto construction productrice de ramifications.

Un site regroupant des écoles sur un même territoire est il un réseau ou un pôle ? Quand un partenariat devient il une réseau ?

En effet, le réseau est à qualifier. Son identité se constituera grâce à la qualité des mécanismes qui l'animent et aux productions qu'il va générer dans le champ de la pédagogie de l'art.

De simple va et vient entre établissements, conçu comme une réponse à un ajustement structurel ou comme une architecture collective productrice de ramifications extensives, les variations, autour de ce dispositif, sont sans aucun doute multiples. Le réseau est il un instrument de renouvellement et de développement des écoles d'art ? Ou est il soumis à une instrumentalisation des politiques économiques et culturelles ?

La mise en réseau des écoles d'art reste une réponse nécessaire et d'autant plus pertinente pour certaines structures fragilisées par la mise en conformité exigée par l'application de réforme européenne dans le cadre de l'enseignement supérieur français. Il serait dommage de passer à côté des opportunités procurées par un tel dispositif. Car au-delà de sa mise en œuvre administrative complexe, le réseau pourrait fournir des conditions et des moyens indispensables pour une pédagogie en action, c'est-à-dire une pédagogie qui se donne les moyens de se reconstruire constamment en ouvrant de nouveaux champs de connaissance à la pratique artistique. La question est de savoir maintenant si ETAT, REGIONS et VILLES désirent accompagner techniquement et financièrement cette stratégie de mutation.

Cependant, on ne peut oublier qu'une nouvelle cartographie des écoles d'art est en train de se dessiner. Nous savons tous que le cartographe a pour outil le crayon mais aussi la gomme. Et

il faut bien s'attendre à ce que la nouvelle carte des écoles d'art ne soit pas un calque exact de la précédente.

Ne nous leurrions pas, de l'effacement est à l'œuvre. Et tôt ou tard, nous serions effectivement confrontés à légitimer un curieux paradoxe. Car si nous considérons avec grand enthousiasme les possibilités porteuses d'invention que peut offrir les mises en réseau de nos établissements, parce que nous les envisageons comme des figures et des structures dynamiques. Leurs applications dans le contexte du désengagement de l'état au profit des régions et de la politique, si souvent évoquée des pôles d'excellence, suscitent de nombreuses interrogations.

En effet, personne ne peut nous dire à l'heure actuelle, si par exemple, la mise en réseau d'une école d'art avec un établissement possédant un département de recherche assurerait à ces écoles la conformité aux critères de la Recherche.

Alors aujourd'hui, nous, artistes et enseignants, producteurs de dispositifs d'enseignement, sommes mis devant une réalité incontournable. Nous ne pouvons guère nous soustraire aux normes et aux critères qui nous sont imposées par l'application de la réforme européenne. Si l'obligation de constituer un réseau est dictée par un critère normatif. Sa constitution par contre nous laisse un espace d'invention encore ouvert. Mais à condition qu'il soit conçu comme une entité véritablement productrice au service d'un enseignement artistique répondant à la pratique vivante de l'art et que sa mise en œuvre se fasse en associant tous les partenaires, dans le respect de l'autonomie pédagogique de nos établissements et avec tous les moyens nécessaires mis à la disposition de cette ambition.

D.Pautre, enseignant à l'E.R.B.A. de Dunkerque.